

# HISTORIQUE DU PROCESSUS DE NEGOCIATION DES AIDES D'ETAT ACCORDEES AU CREDIT LYONNAIS (1993-1999)

Frédéric Lordon et Pepita Ould-Ahmed

## ANNEXE

*Critique internationale*  
N°33 octobre-décembre

Printemps 1993 : Le président du Crédit lyonnais (CL), Jean-Yves Haberer, annonce la crise de l'établissement bancaire. Il est remplacé par Jean Peyrelevade.

Mars 1994 : Les autorités françaises (Edmond Alphandéry, ministre de l'Économie et des Finances) accordent au CL des aides (augmentation de capital et mise en place d'une structure de défaisance destinée à accueillir 40 milliards de francs (MdF) d'actifs immobiliers).

Avril 1995 : Second plan de défaisance (123 MdF d'actifs compromis transférés au Consortium de Réalisation, le CDR).

26 juillet 1995 : La Commission approuve, sous condition, les aides accordées au CL au cours des années 1994-1995 : les aides ne doivent pas dépasser les 45 MdF. Les contreparties exigées par la Commission seraient la réduction des activités bancaires du CL à l'étranger d'au moins 35 % à horizon 1998 pour un montant de 310 MdF, soit une réduction de 50 % du réseau CL en Europe.

Septembre 1996 : Dégradation de la situation financière du CL. Les autorités françaises (Jean Arthuis, ministre de l'Économie) appuyées par le gouverneur de la Banque de France (Jean-Claude Trichet) demandent l'autorisation à la Commission d'accorder des aides d'urgence d'un montant d'environ 3,9 MdF.

- 26 septembre 1996 : La Commission donne son accord pour les « aides d'urgence » mais décide d'ouvrir la procédure à l'égard des autres mesures en faveur du CL pour permettre son redressement. Le Commissaire à la concurrence, Karel Van Miert, demande à Jean Arthuis un nouveau plan de restructuration du CL.
- 8 novembre 1996 : Les autorités françaises transmettent une analyse du premier plan de redressement du CL, ses comptes et ceux du CDR.
- 25 juin 1997 : K. Van Miert transmet un courrier aux autorités françaises (Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'Économie et des Finances) faisant part de l'inquiétude de la Commission pour le retard dans la transmission du nouveau plan de restructuration du CL (attendu depuis septembre 1996).
- 31 juillet 1997 : Le gouvernement français soumet à la Commission le plan de restructuration du CL.
- 31 mars 1998 : D. Strauss-Kahn informe K. Van Miert des dispositions nouvelles que le gouvernement français est prêt à prendre en vue d'une approbation conditionnelle des aides au CL.
- 2 avril 1998 : K. Van Miert présente les conditions permettant de considérer les aides en question comme compatibles avec l'« intérêt commun ».
- 6 avril 1998 : En complément de la lettre du 2 avril 1998, K. Van Miert adresse à D. Strauss-Kahn un courrier expliquant les raisons pour lesquelles les engagements de ce dernier du 31 mars 1998 ne pouvaient pas être considérés comme suffisants par la Commission.
- 24 avril 1998 : D. Strauss-Kahn répond à K. Van Miert en réitérant la position des autorités françaises soulignant la contrainte de viabilité du CL et contestant le montant des aides calculé par la Commission.
- 4 mai 1998 : D. Strauss-Kahn propose des contreparties supplémentaires pour compenser les effets distorsifs des aides.
- 20 mai 1998 : La Commission accepte le plan de restructuration et autorise les aides estimées entre 100-145 MdF. Les compensations acceptées par la Commission en contrepartie des aides d'Etat sont les suivantes : cession d'actifs pour 620 MdF, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1999 ; réduction du nombre d'agences en France (de 2100 à 1850 pour l'an 2000) ; privatisation du CL en octobre 1999 avec une participation du capital de l'État ≤ 10 %.
- Été 1999 : Privatisation du Crédit lyonnais.